

SLOW

Communauté de communes des Gorges de l'Ardèche

Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 14 avril 2026

Convocation du 8 avril 2026

N° 2026_04_003

Objet : Administration Générale – Election des Vice-Présidents

Le 14 avril 2026 à 18h00, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni, à Vallon Pont d'Arc, siège de la communauté de communes des Gorges de l'Ardèche, salle du conseil communautaire, sous la présidence de Luc PICHON, président en exercice.

Présents : Luc PICHON: Antoine ALBERTI, Jean-Claude BACCONNIER, Olivier BERTRAND, Didier BOULLE, Jean-Christian BRUEYRE, Chantal CAPELLE, Vincent CERVINO, Franck CHABAUD, Bernard CHARNAY, Jocelyne CHARRON, Samy CHEMELLALI, Sylvie CHEYREZY, Guy CLEMENT, Nicolas CLÉMENT, Yvette DARNOUX, Jean-François DEGORE, Arlette DENEAZ, Valérie DEVUN, Denise GARCIA, Robert GUERRAIRI, Laurence HOTTE, Nadège ISSARTEL, Laura JAQUET, Gisèle LUZZI, Jean-Yves MARAINE, Gérard MARRON, Jean-Yvon MAUDUIT, Béatrice MOREAU, Hervé OZIL, Yves RIEU, Yves TESTUT, Frédéric TOULOUZE, Xavier TOURRE, Laurent UGHETTO, René UGHETTO, Yvon VENTALON, Colette VIGNE, Nathalie VOLLE

Pouvoir : Delphine CHLIEH à Laurent UGHETTO

Secrétaire de séance : Samy CHEMELLALI

Nombre de membres en exercice : 40 - nombre de membres présents : 39

Nombre de pouvoirs : 1 - nombre de suffrages exprimés : 40

Vote contre : pour : 40 abstention :

Le Conseil communautaire,

Vu l'arrêté préfectoral n° 07-2025-10-14-00018 du 14 octobre 2025, constatant le nombre total de sièges que compte l'organe délibérant de l'EPCI ainsi que leur répartition par commune membre ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-2 (application aux présidents et vice-présidents des dispositions relatives au maire et aux adjoints) et L. 5211-10

Vu le procès-verbal de l'élection des vice-présidents, annexé à la présente délibération ;

Vu les résultats du scrutin ;

Considérant qu'en l'absence de dispositions légales spécifiques, les vice-présidents doivent être élus successivement au scrutin uninominal, conformément aux règles générales applicables aux organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale ;

Décide de proclamer :

- Vincent CERVINO premier vice-président et immédiatement installé ;
- Sylvie CHEYREZY deuxième vice-présidente et immédiatement installé ;
- Guy CLEMENT troisième vice-président et immédiatement installé ;

Envoyé en préfecture le 07/05/2026

Reçu en préfecture le 07/05/2026

Publié le

ID : 007-200039808-20260414-2026_04_0003-DE

SLOW

- Nadège ISSARTEL quatrième vice-présidente et immédiatement installée ;
- Samy CHEMELLALI cinquième vice-président et immédiatement installé ;
- Yves RIEU sixième vice-président et immédiatement installé ;
- Nicolas CLEMENT septième vice-président et immédiatement installé ;
- Antoine ALBERTI huitième vice-président et immédiatement installé ;
- Yvon VENTALON neuvième vice-président et immédiatement installé ;
- Jean-Yvon MAUDUIT dixième vice-président et immédiatement installé ;
- Olivier BERTRAND onzième vice-président et immédiatement installé.

Le Président

Luc PICHON



Le Secrétaire de séance

Samy CHEMELLALI

